



N° de résolution
ou annotation

ROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE DU NORD
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE

RÈGLEMENT N° 1255-24-01
MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1255-24 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 586 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION D’UNE RÉSERVE D’ABRASIFS

ATTENDU QU’il y a lieu d’effectuer des travaux de construction d’une réserve d’abrasifs de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité désire procéder à un emprunt pour effectuer les travaux;

ATTENDU QUE conformément à l’article 445 du Code *municipal du Québec*, le règlement a été précédé du dépôt d’un projet de règlement et d’un avis de motion donné à la séance du 12 août 2025;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal statue ce qui suit :

ARTICLE 1 .
Le règlement est modifié par le remplacement, partout où ceci se trouve, de « 586 000 \$ » par « 1 195 000 \$ ».

ARTICLE 2.
L’article 1 est modifié par le remplacement de « 9 janvier 2024 » par « 3 juillet 2025 ».

ARTICLE 3.
L’annexe 2 est remplacé par l’annexe jointe au présent règlement.

ADOPTÉ

Isabelle Poulin, mairesse

Marie-Ève Huneau, greffière-trésorière adjointe

Avis de motion et dépôt du projet :	2025-08-235	12 août 2025
Adoption du règlement :	2025-08-253	19 août 2025
Avis public de la tenue de registre		25 août 2025
Tenue du registre :		2 et 3 septembre 2025
Approbation par le MAMH :		25 février 2026
Avis public d’entrée en vigueur :		27 février 2026



N° de résolution
ou annotation

ANNEXE 1





N° de résolution
ou annotation



ANNEXE 2

ESTIMATION BUDGÉTAIRE

Projet: Travaux de construction d'une réserve d'abrasifs

#	DESCRIPTION	MONTANTS PRÉVUS ESTIMATIFS
	LOTS	
1	Démolition et terrassement	121 970.00 \$
2	Élément de drainage	55 340.00 \$
3	Structure de chaussée	126 345.00 \$
4	Fondation	533 990.00 \$
5	Structure d'abris	80 000.00 \$
6	Électricité	8 621.00 \$
7	Aménagement paysager	18 500.00 \$
	Sous-total partiel de construction	944 766.00 \$
	Imprévus 10 %	94 476.60 \$
	Sous-total du projet	1 039 242.60 \$
	Taxes nettes 4,9875 %	51 832.22 \$
	Frais de règlement d'emprunt 10 %	103 924.26 \$
	TOTAL DU PROJET AVEC TAXES NETTES	1 194 999.08 \$

Alexandre Dumoulin

Préparé par:	Alexandre Dumoulin
Date:	3 juillet 2025